

RAPPORT DE GESTION

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 31 MAI 2020

Le présent rapport de gestion fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020 en comparaison du trimestre et du semestre clos le 31 mai 2019. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 13 juillet 2020 et a été approuvé par le comité d'audit le 14 juillet 2020, et il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 31 mai 2020 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2019.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (\$ US). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA^{MD}* » (tésamoréline injectable) et de « *EGRIFTA SV^{MD}* » réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo^{MD}* » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments. L'utilisation de « tésamoréline » réfère au composé de tésamoréline servant au traitement possible de la stéatohépatite non alcoolique chez les patients infectés par le VIH et atteints d'autres maladies.

Information prospective

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur la disponibilité des produits, le progrès de nos activités de recherche et de développement, les délais pour la réalisation de la formulation de la poussée intraveineuse, pour le dépôt d'une demande sBLA (telle que définie ci-après) relative à la formulation F8 (telle que définie ci-après) et pour le lancement des essais cliniques, la croissance de nos revenus tirés des ventes de nos produits *EGRIFTA^{MD}*, *EGRIFTA SV^{MD}* et *Trogarzo^{MD}*, l'établissement d'une tarification appropriée et d'un remboursement à grande échelle de *Trogarzo^{MD}* dans les principaux pays européens, ainsi que le lancement de *Trogarzo^{MD}* en Europe.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment les suivantes : i) la pandémie de COVID-19 ne ralentira pas nos activités en raison d'incidences défavorables sur a) nos efforts et nos initiatives de vente, b) la capacité de nos fournisseurs à remplir leurs obligations envers nous, c) nos activités de recherche et de développement, d) la santé de nos employés et notre capacité à compter sur nos ressources et e) le commerce international; ii) les patients passeront d'*EGRIFTA*^{MD} à *EGRIFTA SV*^{MD}; iii) aucun effet secondaire indésirable ne sera découvert découlant de l'utilisation à long terme de nos produits; iv) aucun de nos produits ne sera visé par un rappel; v) aucun produit biosimilaire pouvant concurrencer nos produits *EGRIFTA*^{MD} et *EGRIFTA SV*^{MD} ne sera approuvé; vi) nous ne serons partie à aucun type de litige; vii) la demande sBLA afférente à la formulation F8 sera approuvée par la FDA; viii) l'administration des CPM aux êtres humains produira les mêmes résultats obtenus in vitro; ix) aucun événement ne nous obligera à proroger les échéances établies dans le présent rapport de gestion et x) notre plan d'affaires ne changera pas.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion. Ces risques et incertitudes s'entendent notamment de ce qui suit : l'incidence que pourrait avoir la COVID-19 sur nos employés et nos activités de vente et recherche et développement; sur la capacité de nos fournisseurs tiers de remplir leurs obligations en vertu des ententes que nous avons conclues avec eux; sur le commerce international et sur les diverses mesures réglementaires pouvant être adoptées pour atténuer les effets de la pandémie; le risque que l'un ou plusieurs de nos produits fassent l'objet d'un rappel ou soient retirés du marché; le risque que nous ne soyons pas en mesure de négocier un prix économiquement satisfaisant pour notre produit Trogarzo^{MD} et d'obtenir son remboursement dans les principaux pays européens; le risque que notre propriété intellectuelle soit remise en cause ou que nous soyons obligés de consacrer du temps et de l'argent sur des litiges; et le risque que nos activités de recherche et de développement ne produisent pas de résultats positifs.

Les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2020 qui est disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2020 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Aperçu

Nous sommes une société biopharmaceutique commerciale répondant à des besoins médicaux non satisfaits en offrant des thérapies spécialisées pour des personnes atteintes de conditions médicales orphelines, y compris les personnes infectées par le VIH.

Deux de nos médicaments ont été approuvés pour les personnes vivant avec le VIH et nous avons un portefeuille solide et équilibré en matière de projets axés sur des traitements expérimentaux dans des domaines où l'offre est inférieure à la demande qui, elle, est élevée. Notre stratégie pour l'exercice en cours (ou l'« exercice 2020 ») consiste à générer une croissance des revenus par l'augmentation des ventes de nos médicaments aux États-Unis tout en veillant à l'établissement d'un prix approprié et d'un remboursement à grande échelle de Trogarzo^{MD} dans les principaux pays européens, ainsi qu'au lancement de sa commercialisation dans certains territoires. La Société dispose d'une infrastructure de vente et de mise en marché pour commercialiser ses produits aux États-Unis, au Canada et en Europe. Enfin, nous continuons de suivre l'évolution du marché dans le cas où se présenterait une occasion de conclure des acquisitions de produits ou des contrats de concession de licences qui seraient complémentaires à notre infrastructure.

L'Organisation mondiale de la santé (l'« OMS »), a annoncé le 11 mars 2020 qu'elle considérait l'épidémie de COVID-19 comme une pandémie.

Depuis lors, l'objectif de Theratechnologies est d'assurer l'accès des patients actuels et futurs à nos médicaments, pendant que nous accordons également la priorité à la santé et la sécurité de nos employés à travers le monde

Theratechnologies a promptement mis en œuvre des mesures afin d'atténuer l'impact de la COVID-19. Notre plan de contingence était prêt et l'infrastructure technologique était en place pour rapidement déployer les mesures adéquates. Afin de minimiser les risques de contamination des employés au Canada, aux États-Unis et en Europe, tout le personnel, à l'exception d'un petit nombre d'employés du siège social et dont la présence physique est essentielle, travaille à domicile depuis le 16 mars 2020, y inclus l'équipe de vente contractuelle et le personnel de liaison des sciences médicales.

Bien que les mesures de confinement aient été instaurées par les autorités dans tous les territoires où Theratechnologies exerce ses activités, la plupart de nos représentants des ventes ne peuvent toujours pas voir les clients en personne.

Notre chaîne d'approvisionnement demeure intacte. En outre, malgré la demande grandissante, Theratechnologies dispose de stocks suffisants de Trogarzo^{MD} et d'EGRIFTA SV^{MD} pour répondre à la demande du marché dans tous les territoires où ces médicaments sont offerts commercialement.

À l'heure actuelle, toutes les activités liées à nos projets de recherche et de développement se poursuivent, y compris celles liées à notre programme sur l'emploi de la tésamoréline pour le traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes vivant avec le VIH et pour nos traitements oncologiques fondés sur notre technologie SORT1+. Tous les sous-traitants qui collaborent avec Theratechnologies sur ces programmes demeurent actifs.

Nos produits

Développé à l'interne, l'EGRIFTA^{MD} (tésamoréline injectable) est approuvé par la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis et par Santé Canada et il est utilisé en vue de la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie.

EGRIFTA SV^{MD} est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA^{MD}* approuvée par la FDA et elle a été lancée aux États-Unis en novembre 2019. Contrairement à l'*EGRIFTA^{MD}*, l'*EGRIFTA SV^{MD}* peut être conservé à température ambiante, est offert en fiole unique et, vu sa concentration élevée, est administré en plus petit volume.

La Société a mis en œuvre un plan pour permettre aux patients actuels à qui l'on donne de l'*EGRIFTA^{MD}* de passer à la nouvelle formulation, soit l'*EGRIFTA SV^{MD}*, tout en veillant à ce que l'*EGRIFTA SV^{MD}* et non la formulation originale soit prescrit aux nouveaux patients. Cette période de transition devrait se terminer à la fin de juillet au plus tard et seul l'*EGRIFTA SV^{MD}* sera dorénavant activement commercialisé aux États-Unis.

Notre deuxième produit, Trogarzo^{MD}, nous a été concédé sous licence par TaiMed Biologics Inc. (« TaiMed »). Il a été approuvé par la FDA en mars 2018 pour le traitement des infections au virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (ou « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments chez les adultes qui sont déjà exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel.

En septembre 2019, Trogarzo^{MD} a également été approuvé en Europe par l'Agence européenne des médicaments (l'« EMA ») pour le traitement des adultes infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments pour qui il ne serait pas possible autrement de mettre au point un traitement antiviral suppressif. La Société s'affaire au lancement de Trogarzo^{MD} et à l'établissement de son remboursement par chaque pays de l'Europe et elle s'attend à ce qu'il soit offert commercialement en Allemagne et en Norvège d'ici la fin de 2020.

Un certain nombre de patients sont déjà traités avec le Trogarzo^{MD} dans certains pays d'Europe par l'intermédiaire de programmes d'accès anticipé sur ce territoire.

TaiMed mène actuellement une étude portant sur l'administration de Trogarzo^{MD} par poussée intraveineuse. L'étude avance bien et devrait être terminée au cours du deuxième semestre de 2020. Suivant notre entente sur la concession sous licence conclue avec TaiMed (l'« entente conclue avec TaiMed »), nous sommes autorisés à commercialiser la nouvelle forme d'administration de Trogarzo^{MD} une fois qu'elle sera approuvée, le cas échéant.

Notre portefeuille de produits

Theratechnologies s'est constituée un portefeuille solide et équilibré en matière de projets axés sur des traitements expérimentaux dans des domaines où l'offre est inférieure à la demande qui, elle, est élevée. Il est composé de diverses activités de recherche et développement.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 (l'« exercice 2019 »), nous avons annoncé que nous allions de l'avant avec la phase avancée du développement clinique de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes infectées par le VIH. Cette décision s'appuie essentiellement sur les données positives issues d'une étude menée par le Dr Steven Grinspoon, chef de la section métabolisme du Massachusetts General Hospital (« MGH »), laquelle a permis d'évaluer les effets de la tésamoréline sur le gras hépatique et l'histologie chez les personnes vivant avec le VIH. Les résultats de l'étude ont été publiés dans la revue *The Lancet HIV Journal* en octobre 2019. Selon une étude de marché préliminaire, la stéatohépatite non alcoolique touche plus de 100 000 personnes infectées par le VIH aux États-Unis.

Le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes vivant avec le VIH se fera à l'aide de la nouvelle formulation de la tésamoréline, soit la formulation F8. Le 7 juillet 2020, nous avons annoncé que la bioéquivalence de la formulation F8 à la formulation originale approuvée par la FDA, soit la formulation F1, était confirmée. De plus, la Société entend déposer au début de 2022 un complément à sa demande d'approbation de produits biologiques (Supplemental Biologics License Application, ou « sBLA ») à l'égard de l'emploi de la formulation F8 pour le traitement de la lipodystrophie.

La formulation F8 demeure stable à la température ambiante pour une période d'au plus sept jours après sa reconstitution et le volume nécessaire pour une administration est de 0,16 ml seulement (soit 12,5 fois moins que celui requis pour la F1 et deux fois moins que celui requis pour la formulation F4 actuelle, c'est-à-dire l'*EGRIFTA SV^{MD}*), ce qui signifie qu'une seule fiole multidose suffit pour un traitement de sept jours. La F8 est protégée par brevet aux États-Unis jusqu'en 2033 et jusqu'en 2034 dans les principaux pays européens.

Ces caractéristiques nous permettront à présent de développer un stylo injecteur multidose qui s'avérerait plus pratique.

Par ailleurs, la Société travaille sur le développement d'une technologie ciblée et unique en matière de traitements oncologiques. La technologie SORT1+ consiste en des conjugués peptide-médicament (« CPM ») exclusifs qui ciblent spécifiquement les cancers où les récepteurs de la sortiline (« SORT1 ») sont surexprimés. Compte tenu des données positives des essais pré-cliniques, nous entendons soumettre une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental (Investigational New Drug, ou « IND ») à la FDA en vue d'une première administration à l'être humain dans le cadre d'essais cliniques de phase 1 portant sur le TH1902, soit un de nos CPM, avant la fin de 2020.

Faits saillants des activités du deuxième trimestre de l'exercice 2020

Les revenus consolidés pour le trimestre clos le 31 mai 2020 se sont élevés à 17 162 000 \$, contre 15 609 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 10 %. Les revenus ont augmenté de 9,2 % par rapport à ceux du premier trimestre de 2020 qui se sont chiffrés à 15 719 000 \$.

Les revenus consolidés pour le semestre clos le 31 mai 2020 se sont élevés à 32 881 000 \$, contre 30 705 000 \$, ce qui représente une hausse de 7,1 %.

EGRIFTA^{MD}* et *EGRIFTA SV^{MD}

Pour le trimestre clos le 31 mai 2020, les ventes nettes d'*EGRIFTA^{MD}* et d'*EGRIFTA SV^{MD}* se sont chiffrées à 9 269 000 \$, contre 8 639 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 7,3 %. Pour le semestre clos le 31 mai 2020, les ventes nettes d'*EGRIFTA^{MD}* et d'*EGRIFTA SV^{MD}* se sont chiffrées à 17 784 000 \$, contre 17 601 000 \$.

Trogarzo^{MD}

Les ventes nettes générées par Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 7 893 000 \$ pour le trimestre clos le 31 mai 2020, contre 6 970 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 13,2 %. Pour le semestre clos le 31 mai 2020, les ventes nettes générées par Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 15 097 000 \$ contre 13 104 000 \$, ce qui représente une hausse de 15,2 %.

Les ventes de Trogarzo^{MD} demeurent bonnes malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19 et nous nous attendons à ce que les ventes continuent d'augmenter suivant l'allègement des mesures de confinement.

La pandémie de COVID-19 a constitué un rappel cuisant pour les médecins et les patients que la charge virale des personnes infectées par le VIH doit être bien gérée et qu'elles pourraient subir de graves conséquences si le traitement prescrit n'est pas suivi. Trogarzo^{MD} constitue un complément judicieux, efficace et bien toléré au traitement des patients dont la charge virale n'est pas complètement supprimée.

La Société continue de concentrer ses efforts sur l'approbation du remboursement de Trogarzo^{MD} dans les principaux pays de l'Europe. Le lancement de Trogarzo^{MD} se fera en séquence dans les divers pays européens au fur et à mesure que son remboursement sera autorisé dans chaque pays. Trogarzo^{MD} devrait être offert commercialement en Allemagne et en Norvège d'ici la fin de 2020. Un certain nombre de patients sont déjà traités en Europe avec le Trogarzo^{MD} par l'intermédiaire de programmes d'accès anticipé.

Activités de recherche et de développement

Le développement de la tésamoréline pour le traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes infectées par le VIH et des CPM dérivés de notre technologie SORT1+ progresse toujours.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, Theratechnologies a reçu les commentaires de la FDA et de l'EMA sur son programme de développement clinique proposé pour la tésamoréline pour le traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes vivant avec le VIH. Theratechnologies travaille maintenant de concert avec ses conseillers scientifiques sur l'élaboration d'une stratégie de développement de phase avancée et de la voie réglementaire à suivre pour l'étude de phase 3 axée sur l'emploi de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes vivant avec le VIH. La Société évalue encore la possibilité d'employer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes qui ne sont pas infectées par le VIH. Theratechnologies entend utiliser la nouvelle formulation de la tésamoréline, soit la F8, dans ses essais cliniques de phase 3.

Nous travaillons activement sur le développement d'un plan pour les essais cliniques et notre objectif est de commencer la phase 3 des essais vers la fin de l'année.

Le 7 juillet 2020, nous avons annoncé que la bioéquivalence de la formulation F8 à la formulation originale approuvée par la FDA était confirmée. La Société entend déposer au début de 2022 une demande sBLA à l'égard de l'emploi de la formulation F8 pour le traitement de la lipodystrophie.

Par ailleurs, le TH1902, le premier CPM expérimental issu de la plateforme en oncologie de Theratechnologies ciblant le récepteur sortiline, est actuellement à l'étude pour le traitement du cancer du sein triple négatif (« CSTN »). Le 27 avril 2020, les résultats de l'évaluation du TH1902 et du TH1904 pour le traitement du cancer des ovaires ont été présentés à l'occasion d'une conférence virtuelle donnée dans le cadre du congrès annuel de l'association américaine de la recherche sur le cancer (American Association for Cancer Research, ou « AACR »). Les résultats des essais in vivo démontrent que le TH1902 et le TH1904 sont tous deux plus efficaces, à doses équivalentes de docétaxel ou de doxorubicine, pour le traitement du cancer des ovaires, et qu'ils n'entraînent pas de perte de poids ni de réduction des lymphocytes.

Le 22 juin 2020, des données additionnelles sur nos CPM ont été présentées sur trois affiches à l'occasion de la deuxième assemblée annuelle virtuelle de l'AACR. Une des affiches soulignait une nouvelle constatation importante selon laquelle le TH1902 et le TH1904 ont un effet fortement inhibitif sur la formation de microvaisseaux sanguins dans les cellules cancéreuses que l'on appelle l'imitation de la vasculogénèse. Ce phénomène est associé à la croissance et à la résistance des tumeurs et est à l'origine de pronostics défavorables qui sont faits dans bon nombre de formes agressives de cancers, y compris le cancer des ovaires et le CSTN.

Une autre affiche montrait que, selon les modèles in vitro développés à partir de cancers ovariens, mammaires, colorectaux et mélaniques, l'effet anticancérigène de la curcumine, un agent naturel anticancérigène connu, était de 50 à 100 fois plus puissant lorsqu'elle était conjuguée à notre peptide exclusif que lorsqu'elle était employée seule. Ces résultats démontrent la polyvalence et le vaste champ d'application de notre technologie.

Enfin, une autre affiche illustre l'efficacité améliorée du TH1902 par rapport au docétaxel. Il était également démontré que le TH1902 ne causait pas de neutropénie, même après six cycles de traitement, alors qu'une seule dose de docétaxel administré dans le cadre d'essais cliniques causait de la neutropénie.

Theratechnologies entend déposer une IND pour le TH1904, le deuxième CPM expérimental de la Société pour le traitement du cancer des ovaires, une fois la fabrication à grande échelle terminée, ce qui se devrait se produire après le lancement de l'essai clinique de phase I pour le TH1902.

Revenus

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 mai		Semestres clos les 31 mai	
	2020	2019	2020	2019
Ventes nettes d' <i>EGRIFTA</i> ^{MD} et d' <i>EGRIFTA SV</i> ^{MD}	9 269	8 639	17 784	17 601
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	7 893	6 970	15 097	13 104
Revenus	17 162	15 609	32 881	30 705

Les revenus consolidés pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020 ont augmenté respectivement de 10 % et de 7,1 % pour s'établir à 17 162 000 \$ et à 32 881 000 \$, en regard de 15 609 000 \$ et de 30 705 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 mai 2019.

La croissance des revenus au deuxième trimestre de l'exercice 2020 par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2019 est attribuable à une hausse de 13,2 % des ventes nettes de Trogarzo^{MD} et à une hausse de 7,3 % des ventes nettes d'*EGRIFTA*^{MD}.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 7 380 000 \$ et à 14 141 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020, contre 6 585 000 \$ et 12 650 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019, en raison surtout de l'augmentation du coût des produits vendus. Le coût des produits vendus s'est fixé à 5 769 000 \$ et à 11 169 000 \$ pour le trimestre et le semestre considérés de 2020, contre 5 346 000 \$ et 10 156 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par l'augmentation des ventes de Trogarzo^{MD}. Le coût des ventes tient compte également d'un amortissement de l'autre actif de 1 220 000 \$ et de 2 441 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020. Une provision de 391 000 \$ a été comptabilisée pour le deuxième trimestre de 2020 relativement aux stocks excédentaires d'*EGRIFTA*^{MD} étant donné que la Société a décidé d'amener les patients à passer à l'*EGRIFTA SV*^{MD} et de ne le commercialiser activement qu'aux États-Unis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement du trimestre et du semestre clos le 31 mai 2020 se sont chiffrés à 3 622 000 \$ et à 7 041 000 \$, contre 2 285 000 \$ et 4 812 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.

Cette hausse est essentiellement attribuable au développement de notre plateforme en oncologie et à d'autres charges liées à la réglementation.

Frais de vente

Les frais de vente ont été relativement stables et ont atteint 6 941 000 \$ et 13 302 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020, contre 6 972 000 \$ et 12 420 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les frais de vente comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'EGRIFTA^{MD}, d'EGRIFTA SV^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Cette charge d'amortissement s'est chiffrée à 719 000 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020, contre 641 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 1 359 000 \$ pour le semestre clos le 31 mai 2020, contre 1 129 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 3 706 000 \$ et 6 276 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020, contre 1 784 000 \$ et 3 300 000 \$ pour les périodes correspondantes de 2019.

Cette augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction, à la croissance de l'entreprise, à l'accroissement des activités en Europe et à l'inscription de nos actions ordinaires au NASDAQ.

Produits financiers

Les produits financiers, composés des produits d'intérêts, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020 se sont établis à 80 000 \$ et à 246 000 \$, contre 292 000 \$ et 627 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.

La diminution des produits financiers reflète surtout une baisse de nos liquidités au cours de l'exercice 2020 en comparaison de l'exercice 2019.

Charges financières

Les charges financières pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020 se sont chiffrées à 1 399 000 \$ et à 2 717 000 \$, contre 1 449 000 \$ et 2 552 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. Les charges financières du deuxième trimestre de 2020 et du semestre clos le 31 mai 2020 tiennent compte essentiellement d'intérêts de 842 000 \$ et de 1 644 000 \$, respectivement, sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2019, contre 834 000 \$ et 1 646 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation de 521 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2020 et de 1 023 000 \$ pour le semestre clos le 31 mai 2019, contre 448 000 \$ et 805 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable à l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} décembre 2019 et à une charge de désactualisation additionnelle sur les obligations à long terme se rapportant aux droits de commercialisation de Trogarzo^{MD}.

BAIIA ajusté

Pour les raisons susmentionnées, le BAIIA ajusté pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020 s'est établi à (1 533 000) \$ et à (2 527 000) \$, contre 453 000 \$ et 1 974 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 5 806 000 \$, ou (0,08) \$ par action, pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020 et une perte nette de 10 350 000 \$, ou (0,13) \$ par action, pour le semestre clos le 31 mai 2020, en comparaison d'une perte nette de 3 174 000 \$, ou (0,04) \$ par action,

pour le trimestre clos le 31 mai 2019 et d'une perte nette de 4 402 000 \$, ou (0,06) \$ par action, pour le semestre clos le 31 mai 2019.

Situation financière

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 3 100 000 \$ et à 7 925 000 \$, contre 10 309 000 \$ et 6 576 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 1 561 000 \$ sur les flux de trésorerie. Ces variations comprennent une hausse de 2 301 000 \$ des clients et autres débiteurs et une augmentation de 4 424 000 \$ des stocks, lesquelles ont été contrebalancées en partie par une hausse de 5 040 000 \$ des créditeurs et charges à payer.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2020, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 5 393 000 \$ sur les flux de trésorerie, comparativement à 8 577 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019.

De plus, au cours des six premiers mois de l'exercice 2020, nous avons affecté une somme de 1 653 000 \$ au paiement des intérêts sur les billets de premier rang convertibles, en comparaison de 1 764 000 \$ pour la période correspondante de 2019.

Au 31 mai 2020, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 31 643 000 \$. Selon les estimations de la direction et le niveau actuel de nos activités, nous sommes d'avis que nos liquidités actuelles sont suffisantes pour financer nos activités dans un avenir prévisible.

Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

	2020 ¹		2019				2018	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Revenus	17 162	15 719	16 400	16 111	15 609	15 096	13 983	13 523
Charges d'exploitation								
Coût des ventes								
Coût des produits vendus	5 769	5 400	5 754	5 215	5 346	4 810	3 516	3 325
Autres coûts liés à la production	391	140	14	1	18	34	14	91
Amortissement de l'autre actif	1 220	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221
Frais de recherche et de développement	3 622	3 419	3 877	2 152	2 285	2 527	2 063	2 130
Frais de vente	6 941	6 361	7 673	6 389	6 972	5 448	5 233	5 189
Frais généraux et administratifs	3 706	2 570	3 258	1 772	1 784	1 516	1 865	1 482
Total des charges d'exploitation	21 649	19 111	21 797	16 750	17 626	15 556	13 912	13 438
Produits financiers	80	166	217	253	292	335	276	175
Charges financières	(1 399)	(1 318)	(1 275)	(1 253)	(1 449)	(1 103)	(1 330)	(1 247)
(Perte nette) bénéfice net	(5 806)	(4 544)	(6 455)	(1 639)	(3 174)	(1 228)	(983)	282
(Perte) bénéfice de base et dilué(e) par action	(0,08)	(0,06)	(0,08)	(0,02)	(0,04)	(0,02)	(0,01)	0,00

¹ La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1^{er} décembre 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 n'ont pas été retraités et ils continuent d'être présentés selon l'IAS 17. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires pour l'exercice 2020.

Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments. Les résultats trimestriels témoignent de l'apport accru de Trogarzo^{MD} depuis mai 2018.

L'augmentation des charges depuis le premier trimestre de 2019 est liée à la croissance de l'entreprise et au développement de notre portefeuille de produits.

Changements récents de normes comptables

Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires.

Données sur les actions en circulation

Le 13 juillet 2020, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 77 013 411, tandis que le nombre d'options en cours attribuées aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 2 815 938. Nous avons attribué 487 421 options de plus au président et chef de la direction en guise de mesure incitative pour la passation d'un contrat de travail avec la Société. Nous avons également un nombre de billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % émis et en circulation d'un montant en principal global de 57 500 000 \$ et venant à échéance le 30 juin 2023 par suite du placement. Ces billets sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de conversion de 14,85 \$, ce qui représente un taux de conversion d'environ 67,3401 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des billets. La conversion de la totalité des billets en circulation donnerait lieu à l'émission de 3 872 055 actions ordinaires.

Obligations contractuelles

Aucun changement important au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu au cours du trimestre clos le 31 mai 2020.

Facteurs économiques et sectoriels

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré qu'il y avait une pandémie mondiale. Les autorités dans le monde entier ont instauré des mesures de confinement dans le but de limiter la propagation de la COVID-19. Ces mesures ont sérieusement limité la possibilité de voir en personne les membres du personnel soignant. L'ensemble de l'industrie a dû s'adapter à cette nouvelle réalité et l'incertitude plane quant à la réapparition de la pandémie.

Contrôle interne

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période ouverte le 1^{er} mars 2020 et close le 31 mai 2020 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

BAIIA ajusté
(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 mai		Semestres clos les 31 mai	
	2020 ¹	2019	2020 ¹	2019
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(5 806)	(3 174)	(10 350)	(4 402)
Ajouter (déduire) :				
Amortissements	2 109	1 922	4 139	3 636
Avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location	–	228	–	228
Charges financières	1 399	1 449	2 717	2 552
Produits financiers	(80)	(292)	(246)	(627)
Rémunération fondée sur des actions	454	320	819	584
Dépréciation des stocks	391	–	394	3
BAIIA ajusté	(1 533)	453	(2 527)	1 974

¹ La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1^{er} décembre 2019. À la suite de cette adoption, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Par conséquent, le BAIIA ajusté tient compte des ajustements pour l'amortissement supplémentaire se rapportant à l'actif au titre du droit d'utilisation de 109 000 \$ pour le trimestre clos le 31 mai 2020 et de 218 000 \$ pour le semestre considéré de l'exercice 2020, ainsi que de la charge de désactualisation sur les obligations locatives prise en compte dans les charges financières de 53 000 \$ et de 109 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020, respectivement.